L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 3 MARS 1883.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Henry Schon vs. Mme Anna M Sievers, Veuve de Henry Sievers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7444—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation, Quatrième District de cette ville, et désignés par les numéros neuf, dix et onze sur un plan dressé par W. T. Thompson, le treizième jour de mai 1841, déposé en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville, annexé à un acte de vente de Bryant Synder à George Girardey, en date du vingtième jour de mai 1841. Les dits lots mesurant à peu près trente pieds chacun de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, comprenant la plus grande partie de la même propriété de Henry Sievers, acquise du [illegible] de Charles Klarr, alors du dit Quatrième District, par acte passé pardevant Livaudais, alors Juge de Paroisse et agissant comme notaire dans la paroisse de Jefferson tenant à cette ville, le septième jour de juin 1841.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 fév—20 fév 7 13 20 27 mars

Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. Henry Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3979, Division —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Dix, Onze, Douze, Treize et Quatorze, sur un plan fait par J. Communy et Louis H. Pilié, voyers, en date du 21 octobre 1834, et jusqu'à cette époque déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits, privilèges qui y appartiennent, lesdits lots de terre étant compris entre les rues St-Ferdinand, Craps, Press, et Grands Hommes, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: Les lots Cinq, Six et Sept mesurant ensemble au pied américain quatre-vingt-treize pieds de face à la rue St-Ferdinand sur cent-dix pieds de profondeur.

Le lot numéro Huit mesurant trente-un pieds de face à la rue St-Ferdinand sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot numéro Sept et de l'autre côté par le numéro Neuf et dans le fond par le lot numéro Dix. Les lots Onze, Douze, Treize et Quatorze, mesurant ensemble cent cinquante pieds de face à la rue Craps sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur.

Acquis par le défendeur par achat de [illegible], conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 16 septembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 jan—30, 7,13,20,27 fév 3 mars

Jean Codfine vs. Mme D Merola.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7337—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 8 mars 1883, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Mme Julie Deloy, veuve de Barthelmy Antony ou Antoni, maintenant veuve de David Merola, à la succession de feu Barthelmy Antony ou Antoni, No 3361, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans:

1° Comme veuve en communauté de biens, du dit feu Barthelmy Antony ou Antoni.

2° Comme légataire d'après les dernières volontés et le testament du dit feu Barthelmy Antony ou Antoni, dûment approuvé et homologué par la dite Honorable Cour.

3° De même que tous les montants qui lui sont dûs, ou qui peuvent lui être dûs ou qui lui appartiennent pour sa commission comme exécutrice testamentaire des dites dernières volontés et du testament du dit défunt.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24 mars 3, 8.

John L. Sterry vs. F. G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7366.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 mars 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Canal, Villeré et Robertson, et désigné comme le lot numéro Deux de l'ilet numéro Seize, sur un plan dressé par Pilié & Sattenbelt, voyers, en date du 24 juillet 1828, annexé à un acte du cinq octobre 1849, en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure Trente pieds de face à la rue Gasquet sur Cent Vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, au pied français.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire acquise par achat de David Collie, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 11 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24—3, 10, 17, 24, 27 mars.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Christian Gerber et de Christine Arnold, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 7991—Division A.—Attendu que Mme Magdalena [illegible] a demandé par une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Christian Gerber et Christine Arnold, sa femme, décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 mars—3 7 11

Succession de Clemente Grimani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7853—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Clemente Grimani, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 mars—3 7 11.

Succession de veuve Ursin Sontat, née Célestine Allain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 6900. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le tableau final de distribution présenté par H. M. Favrot, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi il ne serait pas déchargé de toute réclamation comme exécuteur testamentaire.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 fév—27 3 6 mars

Succession de S. W. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3431—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par W. C. Wilson, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 fév—27, 3, 8 mars.

Succession de Hugh W. Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 7,768—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour afin d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif de la succession de feu Hugh W. Montgomery, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 fév—22 27—3 mars

Succession de Wm. S. Beers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7895—Division—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Wm. S. Beers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 fév—22 27—3 mars.

Succession de Charles A. Whitney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7073—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Maria Louise Whitney, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—24,28—3 mars

Succession de veuve Dorothea Philippina Stephan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7616.—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve Dorothea Philippina Stephan, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 fév—24,28 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Grande vente de propriétés de choix avantageusement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts de cette ville.

Maison en briques à étage, No 228 rue du Bassin, près du bassin neuf.

Résidence en bois, formant l'encoignure des rues Commune et Dryades, vis-à-vis de l'Université.

La résidence en briques, à étage, en face de l'Université No 40 rue Dryades.

Jolie résidence de famille No 193 rue Carondelet.

Magasin de valeur en briques à trois étages, No 48 rue du Canal, et courant de rue à rue jusqu'à la rue Commune et portant le No 67 de la dite rue.

Un grand entrepôt en briques, Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée—occupé comme fonderie par MM. Cochran & Mims.

Grand terrain vacant faisant face à la rue Tchoupitoulas.

Un entrepôt en briques, No 190 rue de la Nouvelle-Levée, attenant à la résidence de M. A. Thomson et faisant face à la rue Commerce.

Position de choix, encoignure des rues St Louis et Bourbon.

Magnifique emplacement, encoignure des rues Bourbon et Toulouse, faisant face au théâtre de l'Opéra—occupé par Mme Lefeul comme magasin de confiserie.

Magasins en briques, à deux étages, avec piliers en granite No 9 rue Front.

Le magasin attenant, à deux étages, avec piliers en granite No 10.

Les deux magasins ci-dessus sont situés près des hangars à sucre et du dépôt du chemin de fer de Louisville et Nashville.

Jolie résidence, en bois, à étage, No 204 rue des Marais.

Agréable résidence en briques, à deux étages, No 89 rue Conti.

Maison double, encoignure des rues Marais et St Philippe.

Terrain spacieux, encoignure des rues Roman et Hôpital avec maison, No 212 rue Roman.

Une bâtisse à étage, No 203 rue Dumaine.

Terrain de valeur avec bâtisses, rue des Français, No 18 près de la rue de l'Esplanade.

Actions de Compagnies d'Assurance.

No 9886—Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane, en équité.

Argélique E. Dumas Delmont Vs Aleée Pierre Dumas et autres.

Vente pour effectuer un partage.

PAR A. G. BRICE, Maître des requêtes en chancellerie, JAS P. GUINAULT, encanteur, crieur.

Conformément à un décret de la Cour rendu le 11 janvier 1883 et amendé le 19 janvier 1883 dans l'affaire ci dessus, le soussigné Maître des requêtes en chancellerie, procédera à vendre à l'enchère publique—

JAS. P. GUINAULT Crieur—
Au plus offrant et dernier enchérisseur,

LE SAMEDI, 10 MARS 1883,

à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, les propriétés foncières et actions suivantes, savoir:

Actions

95 actions du fonds-capital de New Orleans Mutual Insurance Co de $50 chaque d'après le certificat No 471.

1 action du fonds-capital du Sun Mutual Insurance Co de $100 d'après le certificat No 1407.

5 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance mutuelle des Marchands de $100 chaque d'après le certificat No 858.

Un certificat de $40 de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés foncières

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Bassin, Franklin, Julia et Girod, désigné comme lot No 69 mesurant 28 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue du Bassin, 120 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Julia 129 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 21 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en briques à étage No 229, retirée de la rue, ayant quatre chambres, deux au rez-de-chaussée et deux au dessus, lieux d'aisance doubles en briques, citerne, etc., louée $8 par mois.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ville dans l'ilet renfermé par les rues Carondelet, Baronne, Julia et Girod, lequel lot de terre mesure 22 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage avec mansarde No 193, ayant au rez-de-chaussée, un parloir d'entrée, salon et salle à manger avec portes à coulisse, quatre chambres à coucher au dessus, balcon sur la rue, une cuisine en briques à étage attenante à la maison de quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée en larges plateaux, &c &c. Loué $27 50 par mois.

3° Un terrain d'encoignure situé dans le même district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dryades, Rampart, Commune et Canal, désigné comme le lot A, lequel lot de terre mesure 44 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Dryades, 34 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue de la Commune, 65 pieds 1 pouce 3 lignes du côté de la ligne vers la rue du Rempart et courant de la rue de la Commune vers la rue du Canal, et 73 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre ligne vers la rue du Canal et courant de la rue Dryades vers la rue des Remparts. Ensemble une maison en briques couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie derrière et deux cabinets; une autre bâtisse en briques à étage faisant face à la rue de la Commune de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hydrant, lieux d'aisance, &c. Cette propriété est louée $30 par mois et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883.

4° Un autre lot de terre situé dans le même ilet attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades, 73 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Commune le séparant du lot A, 82 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 28 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Ensemble, une jolie résidence en briques à étage No 40, ayant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée, salon et salle à manger avec portes à coulisse, cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, trois chambres à coucher à l'étage supérieur, balcon sur la rue; une cuisine en briques à étage attenant à la maison de quatre chambres, lieux d'aisance haut et bas, cour carrelée, citerne, hydrant, gaz, etc. Le gaz se trouve dans la maison principale. Cette propriété est louée $35 par mois.

5° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Peters ou Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Gaiennie et Erato, désignés par les Nos 1, 2 et 3. Lesquels lots mesurent ensemble 71 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Peters sur 192 pieds 2 lignes de profondeur. Ensemble un grand magasin d'entrepôt en briques Nos 292 et 294 rue Nouvelle Levée ou Peters.

Cette propriété est louée à bail à MM Cochran & Mims, comme fonderie, à raison de $42 50 par mois, lequel bail expire le 30 septembre 1883.

6° Un terrain vacant situé dans le même ilet, désigné par le No 15, attenant dans la profondeur aux lots Nos 2 et 3 ci-dessus décrits, mesurant 35 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 192 pieds 3 lignes de profondeur.

7° Quatre lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 dans l'ilet renfermé par les rues Peters, Commerce, Julia et St-Joseph, lesquels lots de terre mesurent ensemble 65 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Peters 64 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Commerce, 223 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St Joseph et 221 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne opposée, ensemble un grand magasin d'entrepôt en briques No 190.

Cette propriété est louée à M. A. Thompson à raison de $40 par mois.

8° Un lot de terre situé dans le même District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Commune, Magasin et Tchoupitoulas, composé originairement par les Nos 11 et 21; lequel lot de terre s'étend de la rue du Canal à la rue de la Commune, et mesure 25 pieds 6 lignes de face à la rue du Canal 25 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Commune, 131 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et 135 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Magasins.

Ensemble deux magasins, en briques, à trois étages, désignés respectivement par le No 48 rue du Canal et le No 67 rue de la Commune.

Ce magasin est loué à bail à raison de $200 par mois, à Robert H. Chaffe & Co, lequel bail expire le 30 sept 1883.

DEUXIEME DISTRICT.

9° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Front, Peters, Douane et Crossman, désigné par le No 1. Lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Front sur 68 pieds 10 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à deux étages, avec piliers en granite et verandah No 10 rue Front, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Ce magasin est loué $30 par mois.

10° Un autre lot de terre situé dans le même ilet attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par le No 2, mesurant 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Front, sur 69 pieds 11 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à deux étages, piliers en granite avec verandah—No 9 rue Front—une autre bâtisse en briques à étage construite sur la ligne du fond, lieux d'aisance, water-works, etc.

11° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet renfermé par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Conti sur 84 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages No 89, ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger avec portes à coulisse, quatre chambres à coucher aux étages supérieurs et cabinets de toilette; une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant au rez-de-chaussée, cuisine et chambre à charbon, deux grandes chambres au-dessus avec lieux d'aisance à chaque étage, cour en partie carrelée en pierres plates et briques, citerne, hydrant, gaz, etc.

Cette propriété est louée $40 par mois.

12° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Toulouse, lequel lot de terre formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon, et mesure 63 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon sur 58 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue St Louis. Ensemble une maison double en bois, couverte en ardoises, ayant sept chambres, une bâtisse en briques de plusieurs chambres, une bâtisse en briques faisant face à la rue Bourbon, lieux d'aisance, hydrant, etc., etc. Cette propriété est louée $65 par mois.

13° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Toulouse, St-Pierre et Royale, formant l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse, lequel lot de terre mesure 63 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, sur [illegible] pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur; ensemble une grande maison basse, en briques, ayant huit chambres, dont quatre se trouvent dans les mansardes; une autre bâtisse en briques, à étage, de huit chambres, cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, hydrant, etc., etc. Cette propriété est divisée en trois locations distinctes et est louée $83 par mois.

Le magasin de l'encoignure est vendu sujet à un bail accordé à M. Lefeul à raison de $50 par mois; lequel bail expire le 31 décembre 1883.

14° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Trémé et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Marais et St-Philippe, et mesure 47 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 90 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Marais; ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant six chambres, dont deux dans les mansardes, galerie fermée, avec deux petits offices sous les escaliers; une cuisine basse en bois de quatre chambres, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, citerne, etc, etc. Cette propriété est divisée en deux locations, louées [illegible] par mois. Le locataire de l'encoignure paie $14 par mois, avec bail expirant le 30 septembre 1883.

15° Un autre lot de terre situé dans le même ilet attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, mesurant 41 pieds 10 pouces de face à la rue des Marais sur 47 pieds de profondeur; ensemble, une jolie résidence de famille à étages, couverte en ardoises, No 204 rue des Marais, ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, trois chambres à coucher au-dessus avec balcon sur la rue; une bâtisse à étage attenant à la maison, ayant une cuisine au rez-de-chaussée avec une chambre à coucher au dessus, lieux d'aisance haut et bas, chambre à bain, citerne, hydrant, cour carrelée et le gaz dans la maison.

Cette propriété est louée $18 par mois.

16° Un lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 16, dans l'ilet renfermé par les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Roman, mesurant 42 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une maison basse, en bois, construite dans l'intérieur du terrain, couverte en ardoises, No 203, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, &c. &c.

Cette propriété est louée $10 par mois.

17° Cinq lots de terre contigus, situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Roman, Prieur, Hôpital et Ursulines, désignés par les lettres A. B. C. D. et E.

Le lot A mesure 39 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, et formant l'encoignure des rues Hôpital et Roman. Ensemble un hangar construit sur le terrain.

Le lot B mesure 42 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Roman, sur 90 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois No 212 couverte en ardoises ayant quatre chambres, galerie derrière avec deux cabinets, cuisine double couverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc, etc.

Le lot C mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur.

Le lot D mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 119 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, ensemble avec un hangar.

Le lot E mesure 39 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 102 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

18° Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Français Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Français, 126 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue de Chartres, 124 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne opposée, de là sur une seconde profondeur de 4 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle ligne du fond le dit lot mesure 44 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, No 18 rue des Français. Cette propriété rapporte $10 par mois. Le tout conformément aux plans faits par Louis H. Pilié, député arpenteur, en date du 3 septembre 188[illegible]

TERMES ET CONDITIONS.

Pour les actions, comptant sur biens.

Pour les propriétés foncières — Les acquéreurs paieront, à leur option, le montant total de leur adjudication au comptant ou un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des parties intéressées, portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs se soumettront aussi à toutes les clauses pénales d'usage, les honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent, transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, remboursement de la prime d'assurance pour le terme non expiré de la police, et assumeront les taxes d'Etat et de ville payables en 1883 en sus du prix de vente.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

A. G. BRICE, Master.
3 fév—3,10,17,24—3,10 mars

Propriétés de valeur situées dans le centre du Second District.

Emplacement d'affaires, encoignure des rues Dumaine et Bourbon.

Résidence en briques à étage, rue Bourbon No 191.

Maison à étage, rue Claiborne, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Terrains vacants, rue Colapissa.

Succession de Madame L. P. Commagère.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7682.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1883 les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant 25 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, ensemble une résidence en briques à étage, de plusieurs chambres; une cuisine en briques à étage attenante à la maison; water-works, lieux d'aisance, etc. etc.

2° Un terrain d'encoignure situé dans le même District dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St Philippe. Lequel lot de terre forme l'encoignure aux rues Bourbon et Dumaine, mesurant 49 pieds de face à la rue Dumaine 85 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Bourbon, 19 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur sur une ligne parallèle à la rue Bourbon de là se rétrécissant à angle droit, de 19 pieds 4 pouces 2 lignes, de là sur une seconde ligne de profondeur de 44 pieds 6 pouces 4 lignes et 3 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et parallèle à la rue Dumaine.

Ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises et briquetée entre poteaux, ayant plusieurs chambres, cour carrelée, etc.: une bâtisse à étage, construite sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bourbon et contenant plusieurs chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même District dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Dumaine et Ste Anne, mesurant 63 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, 21 pieds 4 pouces 2 lignes de largeur sur une ligne parallèle à la rue Dumaine, de là se rétrécissant à angle droit 29 pieds 7 pouces 5 lignes sur une profondeur de 32 pieds 2 pouces 3 lignes et 34 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une bâtisse en bois, à étage, couverte en ardoises, construite sur la profondeur du terrain et ayant quatre chambres avec balcon sur la façade; une autre bâtisse de deux chambres, citerne, hydrant, etc. etc.

Le hangar, servant comme magasin de fruits, n'est pas inclus dans la vente.

4° Deux lots de terre vacants situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 448 compris entre les rues Colapissa, Mary, Treizième et Jackson, désignés par les Nos 1 et 2, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.
—10 17 24 mars 3 10 17.

Vente pour cause de séparation, d'une magnifique étable sur le Chemin de la Métairie.—Le tout venant d'être acheyé.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 3 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur la propriété suivante, savoir:

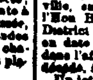

Une portion de terre située dans le Second District, dans l'ilet compris entre les rues Ste-Anne, Orléans, Alexandre et Murat, laquelle portion mesure 157 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Ste-Anne, 251 pieds 6 pouces de face à la rue Orléans, sur 94 pieds 9 pouces 5 1/2 lignes de profondeur sur la ligne de division et désignée par la lettre A, et les Nos 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, le tout conformément au plan fait par Elgar Pilié, maintenant exposé à la Bourse. Ensemble une maison basse retirée de la rue, ayant galerie sur la façade et six chambres.

Aussi—Une grande étable de la capacité de 32 têtes d'animaux—Magasin de fourrage, chambre à lait, citerne, lieux d'aisance et poulailler.

Conditions—1/3 comptant, ou davantage, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant A. Beck, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1883. 25 fév—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages.

No 272 rue Baronne, entre Delord et Calliope.

Succession de Samuel Gilmore, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 6777.

A un long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 23 janvier 1883, Dossier No 6777, dans l'affaire de la succession de Samuel Gilmore, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne anciennement Bacchus, Delord, anciennement Triton Walk, Dryades et Calliope, désigné par le No 1, et mesurant 18 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur de 192 pieds 1 pouce [illegible], au pied américain, conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer, en date du Février 1883.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages et demi, couverte en ardoises, ayant 9 ou 10 chambres, cave, gaz, etc. dans une bonne condition, un grand hangar de 60 pieds de long, etc.

La propriété peut être vue sur application à l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent, et toutes les clauses de sécurité usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1883.
3 fév—[illegible] fév 17 24 mars 3

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

25 actions du fonds-capital du Louisiana Oil Company.

Succession de Joseph Aristide DeBlanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 7248.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 56 rue Royale.—SAMEDI, 17 mars 1883, à 10 1/2 heures du matin, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 8 février 1883, pour le compte de la susdite succession—

25 actions de $100 chacune du Louisiana Oil Company of New Orleans, conformément au certificat No 403, en date du 9 mai 1881.

Conditions—comptant sur les lieux.
3 mars—3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle et confortable résidence No 26 rue Louisa.

Succession de Joseph Aristide DeBlanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 7248—Division B.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 8 février 1883, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la dite succession, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres, (anciennement Moreau) et Royale (anciennement Casacalvo) désigné par le No 6; ledit lot mesure 24 pieds de face à la rue Louisa sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 fév—10,17,24, 3,10,17 mars

PAR GIRARDEY & MACON.

Succession de feu John Davidson.

Grande vente, sans réserve —DE— Terrains nus, bons pour bâtir, bien situés, &c., Augmentant journellement de valeur,

Dans le Premier, Second, Troisième et Quatrième District,

Par terrains, ou en ilets carrés, et parties d'ilets.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—JEUDI, 29 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu, pour le compte de la succession de feu John Davidson, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

Premier District

1° L'ilet de terre contenant 24 lots, borné par les rues Banks, Palmyre, Cortes et Telemachus.

2° L'ilet de terre contenant 18 lots, borné par les rues Palmyra, Gasquet, Lopez et Salcedo.

3° L'ilet de terre contenant 20 lots borné par les rues Banks, Palmyre, Lopez et Salcedo.

4° L'ilet de terre contenant 13 lots borné par les rues Banks, Palmyre, Gayoso et Dupré.

Deuxième District.

5° L'ilet de terre borné par l'avenue Hagan et les rues Fort, Toulouse et St Pierre contenant 18 lots.

6° L'ilet de terre borné par l'avenue Hagan et les rues Fort, Orléans et Ste-Anne, contenant 21 lots.

Troisième District.

7° Six lots de terre bornés par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Jeanne.

8° Quatre lots de terre bornés par les rues Remparts, Bourgogne, Jeanne et Barthélemy.

9° Six lots de terre bornés par les rues Barthélemy, Jeanne, Remparts et St Claude.

10° Onze lots dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Marais et Urquhart.

11° Vingt-deux lots dans l'ilet borné par les rues Pauline, Jeanne, Marais et Urquhart.

12° Quatorze lots de terre dans l'ilet borné par les rues Marais, Urquhart, Pauline et Independence.

13° Six lots dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Jeanne.

14° Six lots de terre dans l'ilet borné par les rues Marais, Urquhart, Pauline et Independence.

15° Dix-sept lots de terre dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, et les rues Arts, Urquhart et Marais.

16° L'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Prudent et Adams.

17° L'ilet de terre borné par les rues Solidelle, Joséphine, Gordon et Monroe.

Quatrième District.

18° Vingt quatre lots de terre dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Magnolia et Locust.

19° Douze lots de terre dans l'ilet borné par les rues Philippe, Première, Magnolia et Clara.

20° Dix-huit lots de terre dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Magnolia et Locust.

21° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Magnolia et Clara.

22° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, Magnolia et Clara.

23° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Magnolia et Locust.

24° Dix huit lots de terre dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Magnolia et Locust.

25° Ce vaste ilet de terre très élevée formé par les Avenues Washington et Claiborne et les rues Sixième et Martin.

Voyez les plans lithographiés pour les dimensions.

Les propriétés ci-dessus comprennent les terrains les plus beaux dans chacun des dits districts, propres à bâtir des maisons pour ceux qui désirent avoir [illegible] terrains pour jardiniers et échoppes.

Les quartiers respectifs sont nouvellement bâtis et améliorés et les chemins conduisant aux voies ferrées—char à cheval—[illegible]; ils sont à proximité d'églises, de maisons d'école et de marchés.

Comme placement sûr et avantageux, il n'est pas de propriété sur le marché qui offrent des avantages égaux.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs. Le portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 7 0/0 par an d'intérêt, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. L'acquéreur assumera en sus du prix de vente les taxes dues et exigibles en 1883, et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de l'achat, comptant, au moment de l'adjudication. Les titres sont parfaits et s'il n'en est ainsi les dépôts seront remboursés et les adjudications considérées non obligatoires. Acte de vente pardevant W. J. Castell Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
24 fév—24,25—mars 3,10,11,17,18,24, à la vente.

Grande vente par catalogue de Meubles de salon, de maison et de chambre à coucher, Ustensiles de cuisine,

Miroirs, Stores et Corniches pour fenêtres, Couvertures peluchées, Tapis, Lustres pour gaz, Comptoir et Installation pour buvette, Coffre-fort, Pompe à vapeur, etc.

Le contenu de l'Hôtel St-James Comprenant l'ameublement de 106 chambres.

PAR GIRARDEY & MACON. Encanteurs. Bureau, No 10 rue Carondelet—LUNDI, 5 mars 1883, commençant à 10 1/2 heures A. M. et les jours suivants jusqu'à disposition complète de tout le contenu, il sera vendu à l'enchère publique—

Le Contenu de l'Hôtel St James, consistant en 106 chambres, presque toutes garnies de meubles modernes et de choix en noyer et autres bois.

Des catalogues seront prêts pour être distribués le 26 du courant.

Conditions—Comptant avant livraison, sans exception. 21 fév à la date—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-cottage et ferme, No 1192 rue Magasine.

Succession d'Hermann Von Hofe, décédé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 7342.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 31 janvier 1883, Dossier No 7342, dans l'affaire de la succession d'Hermann Von Hofe, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Ione, Live Oak ou Constance et Cadiz et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasin, sur une profondeur de 114 pieds 10 lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles, au pied américain et conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer, en date du — février 1883.

Les améliorations comprennent une ferme, la résidence à 2 étages, ayant 8 ou 10 chambres, caves, etc., et connue comme numéro 1192 rue Magasin.

Conditions—Comptant.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1883. 1er fév—11 18 25—mars 3

[illegible] des Fair Grounds.
Point de départ: rue du Canal [illegible]
Parcours: [illegible] Dauphine, Dauphine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] suivent la même route [illegible] dans la rue Broad, [illegible] la rue Dumaine jusqu'au Bayou [illegible], longeant les bords du Bayou [illegible] la Grande Route St-Jean [illegible] la porte des Fair Grounds [illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante —DE— Propriété améliorées, Dans le Premier et Quatrième District.

Magasin et Résidence, Rue Tchoupitoulas,

Coin des rues Peters et Girod,

Rues Annonciation et St-Joseph.

Coin Peters et Market Place,

Coin des rues Tchoupitoulas et Félicité.

Rue Lafayette près Freret.

Et coin des rues Tchoupitoulas et Jackson.

VENTE A LONG TERMES.

Succession de Edward Burke.

No. 1516—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicolas J. Hoey encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars, 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1883, il sera vendu à l'encan dans la susdite affaire, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Propriété du Premier District.

1° CINQ LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée ou Peters, Tchoupitoulas, St-James et South Market ou Market Place, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et mesurant comme suit, à savoir:

LE LOT NO. 1 FORME LE COIN DES RUES Peters et South Market, et mesure 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et façade à la rue South Market de 97 pieds entre lignes parallèles.

LE LOT NO 2 TOUCHE AU LOT NO 1 ET mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur 97 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LES DEUX SUSDITS LOTS ONT L'USAGE d'une allée commune dans le fond, ayant 3 pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue South Market.

LES AMELIORATIONS SUR LES DEUX dits lots comprennent deux magasins et résidences en briques à trois étages désignés par les Nos 556 et 557 rue Peters. L'encoignure No 556 connue comme le "Market Place" est inoccupée; le No 557 est occupé par Geo Glidden, comme grocerie et magasin de fournitures pour navires.

LES LOTS NOS 3, 4 ET 5 SE TOUCHENT et mesurent comme suit: Le lot No 3 a 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue South Market sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et touchant à la susdite allée commune sur le côté plus près de la rue Peters.

LES LOTS NOS 4 ET 5 SE TOUCHENT ET mesurent chacun 24 pieds [illegible] pouces et 6 lignes de face à la rue South Market sur 64 pieds 1 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS trois lots comprennent trois magasins et résidences en briques à deux étages, désignés par les Nos 2, 4 et 6 Market Place ou South Market Street.

LA PROPRIETE CI-DESSUS DECRITE SE trouve dans le même ilet que la "Eagle Brewery" de Auer, et fait face au grand dépôt de denrées de MM. Bebot Frères.

2° TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Religieuses, Céleste et Nuns ou Félicité, lesquels lots sont désignés par les lettres A et par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT A a 92 PIEDS 4 POUCES DE face à la rue Tchoupitoulas, 19 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne latérale inférieure et une profondeur de 140 pieds 6 pouces sur la ligne supérieure au commencement de la ligne de la propriété des Nonnes des Ursulines et formant le coin des rues Tchoupitoulas et Felicity Road.

LES LOTS Nos 6 ET 7 SE TOUCHENT ET sont adjacents aux lots ci-dessus décrits et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur.

LES DIMENSIONS DES TROIS LOTS DÉCRITS ci-dessus sont toutes prises au pied français et sont justes plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux bâtisses en bois à un étage, recouvertes en ardoises, avec un hangar et sont désignées par les Nos 585 à 589 de la rue Tchoupitoulas [illegible] No 589—le coin des rues Félicité et Tchoupitoulas—étant occupé par John Gilmore comme café.

3° TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julia et St-Joseph lesquels lots sont désignés par les Nos 8, 11 et 12 et mesurant chacun 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LE LOT 8 comprennent un magasin et résidence en briques à trois étages avec hangar en granit et une véranda en fer sur deux étages, désigné par le No 192 rue Tchoupitoulas et connu comme la résidence de feu Edward Burke.

LES AMELIORATIONS SUR LES LOTS 11 et 12 qui se touchent comprennent chacun un magasin en briques à trois étages [illegible] désignés par les Nos 184 et 186 rue Tchoupitoulas. Le No 186 est inoccupé et le No 184 est occupé par William Schneider marchand de foin, maïs, etc.

4° CINQ LOTS DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues New Levee ou Peters, Girod, Lafayette et Commerce, désignés par [illegible] Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 4 forme le coin des rues New Levee ou Peters et Girod, mesure 23 pieds de face à la rue Peters, 22 pieds 1 pouce de profondeur et de face à la rue Girod, 90 pieds [illegible] ligne de division du lot No 5 et 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Le lot No 5 mesure 21 pieds 9 pouces [illegible] de face à la rue Peters, 90 pieds 1 pouce [illegible], 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 6, et 21 pieds de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 6 MESURE 21 PIEDS 6 pouces de face à la rue Peters, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 5, 74 pieds 8 pouces [illegible] de profondeur sur la ligne du lot No 7, et 21 pieds 1 pouce de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 7 MESURE 21 PIEDS 7 pouces de face à la rue Peters 74 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 6, 72 pieds de profondeur sur la ligne latérale opposée, et 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent, pendant quelque temps, quatre magasins en briques à trois étages, avec balcon, désignés par les Nos 120, 122, 124, 126 [illegible] rue Peters [illegible] inclus dans la vente de ces lots.

LE LOT NO. 2 TOUCHE AUX QUATRE dits lots dans le fond et mesure 22 pieds 4 pouces de face à la rue Girod sur 63 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de division des dits lots Nos 4, 5, 6 et 7 [illegible].

LES AMELIORATIONS SUR CE LOT comprennent un magasin en briques à trois étages, avec base en granit, désigné par le No. 47 rue Girod.

TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, North Market, St-Joseph et Nouvelle-Levée ou Peters, lesquels lots sont désignés par les Nos. 6, 7 et 8, sur un plan de C. A. Hedin, architecte, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville, et conformément au dit plan les dits lots se touchent et mesurent chacun 17 pieds 10 pouces 3 1/8 lignes de face à la rue St-Joseph, borné dans le fond par une allée de 4 pieds de large s'ouvrant sur la rue Tchoupitoulas, et sur la dite allée le lot No 6 mesure 16 pieds 11 pouces et 3 1/2 lignes; le lot No. 7, 17 pieds 10 pouces 3 1/3 lignes; et le lot No 8, 19 pieds 9 pouces et 2 1/2 lignes [illegible].

6. UN LOT DE TERRE, AVEC LES EDIFICES et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Fouchet ou Constance et Poeyfarré, désigné par le No 6, et mesurant, au pied américain, 90 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur 77 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR CE TERRAIN comprennent une maison en briques à deux étages, pouvant servir de résidence, désignée par le No 9 rue Annonciation, et occupée maintenant par un magasin de Variétés.

7. TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Howard et Freret, lesquels lots ne sont composés que d'une partie du lot No 3, du lot No 4, et d'une partie du lot No 5, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé au bureau de E. Bouny, notaire de cette ville. Les dits lots mesurent ensemble environ 106 pieds 11 pouces de face à la rue Lafayette environ la même largeur dans le fond, sur environ 106 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Howard, et environ 106 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux maisons doubles, en bois, à deux étages, recouvertes en bardeaux, désignées par les Nos 407 et 409 rue Lafayette.

8° DEUX LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Perrilliat, Freret et Ste-Marie, maintenant rue Locust, désignés par les Nos 3 et 4, et mesurant comme suit:

LE LOT No 3 A 30 PIEDS 3 POUCES DE face à la rue Lafayette, 41 pieds 7 pouces de face à la rue Perrilliat, 71 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 4. Le lot No 4 a 39 pieds de face à la rue Lafayette, 41 pieds 3 pouces de face à la rue Perrilliat, 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et 87 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 5,—le tout, plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent un cottage en bois à un étage, avec toiture en ardoises, une cuisine à un étage, connu comme le No 336 rue Lafayette, ainsi qu'un hangar à un étage, situé au coin de la rue Lafayette à la rue Perrilliat.

Propriétés dans le Quatrième District:

9° TROIS LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Joséphine et Rousseau, désignés par les Nos 1, 2 et 3, et mesurant comme suit:

LE LOT No 1 FORME LE COIN DES RUES Tchoupitoulas et Jackson, et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Jackson, 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 31 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT No 2 EST CONTIGU AU TERRAIN No 1 et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 1, 109 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la limite opposée, et 31 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière plan.

LE LOT No 3 TOUCHE AUX TERRAINS précédemment décrits sur la limite inférieure et mesure 30 pieds de façade rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS terrains comprennent, au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas, une grande maison en bois à deux étages, connue sous le nom de: "The Empire House", et une maison en briques à deux étages, derrière, désignée par les Nos 733 et 735 rue Tchoupitoulas et 9 rue Jackson. La partie portant le No 733 est occupée par M Joseph Peres qui y tient un restaurant [illegible] et la partie du coin portant le No 735 est occupée par M. Fred Rockel qui y tient le "Empire House Saloon," et dans la rue Jackson une belle résidence en bois à deux étages, avec vestibule, galeries devant et sur les côtés, clôturée en fer ouverte, connue comme le No 13 rue Jackson.

TOUTES LES PROPRIETES CI-DESSUS décrites seront vendues avec les baux auxquels elles sont sujettes, les conventions, les loyers également. Des renseignements précis y relatifs seront fournis à l'époque de la vente, et maintenant aux personnes qui s'adresseront à l'encanteur, 17 rue Carondelet.

CONDITIONS DE LA VENTE—Un tiers payable comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir de la date de la vente, en billets des acquéreurs divisés en coupons, si cela est nécessaire, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Ces billets devront être garantis par des hypothèques spéciales et lien du vendeur, y compris la clause pénale de 5 pour cent, honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès, police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en l'année 1883, et feront un dépôt en argent de 10 pour cent du prix de l'adjudication, au moment et sur le lieu de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs et pardevant William J. Castell, notaire, 27 rue du Camp.
30 janv—30—3, 10, 17, 24 fév—3 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE. De la Succession de feu George Hention.

Propriétés améliorées et Terrains nus dans le Premier, Second, Troisième et Septième Districts.

Vente à Crédit.

Isabella Brownlee vs. Elizabeth H. Samuels et Al.

No 6902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1883, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 24 janvier 1883 et signé le 30 janvier 1883, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° LE MAGASIN EN BRIQUES A TROIS étages No 41 rue Union, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Gravier et St Charles. Le terrain est de figure irrégulière [illegible] et mesure 23 pieds 2 pouces et 11 lignes de face à la rue Union sur à peu près 65 pieds 8 pouces de profondeur [illegible] 23 pieds 4 lignes de largeur dans le fond. Ce magasin No 41 rue Union touche à l'entrepôt de voitures de M. Thayer et se trouve immédiatement derrière le Jewel Saloon.

2° LA RESIDENCE EN BOIS A DEUX étages et à deux corps de logis Nos 212 et 214 rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Carondelet et Baronne; le dit terrain mesure 42 pieds de face à la rue Erato, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La situation excellente de cette propriété lui assure toujours de bons locataires, elle est maintenant louée à raison de $50 par mois.

3° UN GRAND MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Hôpital, Miro et Ursulines, mesurant 129 pieds de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Hôpital entre lignes parallèles, et formant le coin des dites rues Tonti et Hôpital. Sur une partie du dit terrain il y a une vaste écurie en bois [illegible] No 12 Nord Tonti, louée à A. J. Delsa jusqu'au mois d'octobre prochain.

Le reste du dit terrain est nu.

4° UN MORCEAU DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même ilet et attenant au terrain ci-dessus décrit et mesurant à peu près 35 pieds de face à la dite rue Hôpital sur 129 pieds de profondeur, plus ou moins. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage.

5° UN MORCEAU DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville [illegible]

6° LA MOITIE INDIVISE D'UN CERTAIN morceau de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues North Peters, Levee, Marigny et Mandeville, désigné par le No 2 [illegible]

7° DEUX CERTAINS MORCEAUX DE terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Piété, Louisa, Chartres et Royale [illegible] Le No 32 est loué à M. Dennis Shean jusqu'au mois d'octobre prochain. A côté et attenant à cette propriété se trouve une maison en bois à un étage avec une grande et belle cour.

8° UN GRAND MORCEAU DE TERRE dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Jeanne et Pauline, composé de la totalité du lot No. 7 et la moitié des lots Nos 9 et 10, et mesurant 58 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue de Chartres sur 185 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 1, et 182 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Jeanne, formant le coin des rues Peters et Jeanne et des rues Jeanne et Chartres.

9° HUIT LOTS DE TERRE DANS LE Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Pauline et Jeanne, désignés par les lots Nos. 10 à 17 inclusivement, le lot No. 10 formant le coin des rues Royale et Jeanne et le lot No. 17 le coin des rues Royale et Pauline, mesurant chacun 29 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 29 pieds 4 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 100 pieds, et les lots Nos 11 à 16 inclusivement mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale, 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 100 pieds. Ces lots forment la totalité de l'ilet de la rue Royale de la rue Pauline à la rue Jeanne.

10° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée ou Peters, Mazant ou Chartres, France et Lesseps, désignés par les Nos 3 et 4, et mesurant comme suit: Le lot No 3 mesure 40 pieds de face au Chemin Public ou la rue Levée s'étendant le long du fleuve Mississippi sur 195 pieds 5/8 d'un pouce de profondeur sur une ligne, et 197 pieds 10 pouces 2/8 d'un pouce de profondeur sur l'autre ligne, et 36 pieds 11 pouces de largeur dans le fond; et le lot No 4 attenant au lot No 3, mesure 40 pieds de face au dit Chemin Public, sur une profondeur de 209 pieds 8 pouces d'un côté, et de 197 pieds 10 pouces et 2/8 d'un pouce sur l'autre côté, et 39 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, le tout au pied américain, ensemble avec le droit de batture en face de ces dits lots.

Sur ces lots était autrefois établi le dépôt de viandes salées et la fabrique de conserves de John Stumpf & Co. Ils sont loués à bail jusqu'au mois d'octobre prochain. Les édifices et les améliorations y appartenant pas à la succession et ne sont pas compris dans la vente des lots.

11° UN CERTAIN ILET DE TERRE SITUÉ à Carrollton, dans le Septième District de cette ville, désigné comme le No 3 d'après un plan fait par John Schreiber, ingénieur, le 8 mars 1856, comprenant vingt quatre lots numérotés de 1 à 24 inclusivement, et borné par les rues Thirteenth, Pritchard, Cambronne et Madison. Cet ilet de terre touche au Chemin Coquillé de Carrollton Avenue et aux chemins de fer Mississippi Valley et Jackson.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues sujettes aux baux, loyers ou conventions quelconques actuellement existant, et dont les complets détails seront donnés au moment et au lieu de la vente.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, subdivisés en coupons si on l'exige, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec la stipulation de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de non paiement. Les édifices devront être assurés et les polices d'assurances transférées; et les autres clauses de garanties devront être également remplies. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1883, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, No 17 Commercial Place.
14 fév—14, 24 fév, 3, 10, 11, 17 mars

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:

Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 5 p. m.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous ces renseignements sont fournis gratis. [illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Un bel emplacement pour affaires —ET— Une élégante résidence pour famille —DANS LE— Deuxième District, Coin des rues Bourgogne et Ste-Anne.

La bâtisse en briques bien construite.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et Bourgogne mesurant, conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 2 mars 1883 34 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 65 pieds 5 pouces.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques de deux étages et demi, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée un magasin, 2 chambres à coucher et galerie fermée, et sur l'étage supérieur 4 chambres et 3 cabinets avec balcon sur chacune des rues Ste-Anne et Bourgogne,—aussi, une cuisine en briques, à 2 étages, ayant 2 chambres et une bâtisse en bois à un étage ayant une chambre, hydrant, cour briquetée, grande entrée latérale, gaz dans toute la maison. La maison porte le No 134 de la rue Ste-Anne. La partie inférieure du coin a toujours été un excellent emplacement pour le commerce, et pendant trente ans, tous ceux qui l'ont occupé y ont fait fortune.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à crédit payable en billets de un et deux ans portant hypothèque spéciale lien et privilège du vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement des dits billets en partie ou en totalité. L'acquéreur devant garder la bâtisse assurée pour un montant égal à celui des billets souscrits, et transférer la police au détenteur des billets et toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur devra aussi assumer le paiement des taxes de l'année 1883 en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente. L'acte de vente pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur. 3 mars—

Propriété améliorée du Troisième District.

No 182 rue Marigny, entre Amour et Bons-Enfants.

Succession de Louis Mestier, No 6731.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, encanteurs—Placide J. Spear, crieur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 7 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier. En vertu d'un décret de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 16 février 1883, et signé le 23 février 1883, dans la susdite cause, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, ainsi que toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, quartier Marigny, dans le carré d'ilet formé par les rues Marigny, Amour, Mandeville et Bons-Enfants, led. terrain mesurant—mesure américaine—27 pieds de façade rue Marigny sur 60 de profondeur.

Les améliorations comprennent une très jolie maison double couverte en ardoises, nouvellement peinte et parfaitement réparée.

Cette propriété porte le numéro municipal 182 rue Marigny.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chas Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mars—3, 10 17 24 31—avril 7.

Vente Péremptoire.

Pour effectuer un partage de biens entre héritiers majeurs.

Jolie maison de résidence de famille, 188 rue Champs Elysées, entre Urquhart et Morales.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur — Bureau No 46 rue Royale—Le SAMEDI, 3 mars 1883, à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre Gravier et Commune, pour opérer un partage, la propriété ci-après décrite, à savoir:

UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet 405 borné par les rues Champs Elysées, Urquhart, Frenchmen et Morales désigné par le No. 3, et mesurant 30 pieds de façade rue des Champs Elysées sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage avec mansarde couverte en ardoises confortable pour une famille, maison capable d'être divisée en deux. Elle a en tout 7 chambres, savoir: au rez-de-chaussée: 2 vastes chambres et 4 cabinets; [illegible] citerne, poulailler, [illegible] puits en briques cimentées. Le tout en parfait état.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans payable en billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en totalité ou en partie, assurance et transfert de la police et toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur sera requis de payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1883 en sus du prix d'adjudication, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente au moment de la criée.

L'acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 24 fév—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, formant le coin des rues Delta et Lafayette.

Succession de Hermann Exterstein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—division D—No 7274.

PAR B. ONORATO, Encanteur. Bureaux 45 rue Royale — SAMEDI 10 mars 1883, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 février 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 4 A, borné par les rues Lafayette, Girod, Front et Delta, connu comme "Batture Property," le dit lot est désigné par le No 1, sur un plan de L. H. Pilié, en date du 21 mai 1866, et mesure 24 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Delta, 24 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 125 pieds 4 lignes, et une profondeur sur la ligne du lot No 2 de 125 pieds 3 lignes, formant le coin des rues Delta et Lafayette.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages, solidement construite lequel local maintenant occupé comme café offre une occasion rare comme placement de premier ordre, étant situé au centre de la partie commerçante de la ville et à proximité du débarcadère des bateaux et des chemins de fer.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera et paiera en outre du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis pour assumer la vente.
8 fév—8,17,24—3,10 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Rue Magasine, entre Toledano et l'Avenue Louisiana.

A l'encan à de long terme.

Succession de Mme Claire Berthin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.—No 6,509.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau No 45 rue Royale.—SAMEDI, 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 janvier 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp et Toledano et l'Avenue de la Louisiane, le dit lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. La propriété devra être assurée et la police transférée.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt au comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
10 fév—10, 17,24 - 3, 10, 17 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division E—No 6099.

Dans l'affaire du Conseil des Administrateurs, demandant une reconnaissance des hypothèques et le recouvrement d'assessments dans le quatrième district de Drainage.

APRÈS lecture de la pétition qui précède, il est par le présent ordonné que la publication en ait lieu conformément à la loi; en outre, que les différentes parties nommées et désignées dans le tableau d'assessment dont il s'agit et qui est homologué par un jugement de l'ancienne Cour Supérieure de District de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, rendu le 15 mars 1873 et signé le 20 mars 1873, déduisent, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles lesdits jugements d'homologation et le jugement cité dans la pétition rendus par la dite Cour Supérieure de District, dans l'affaire ci-dessus, le 29 janvier 1879, et signés le 3 février 1879, ne seraient pas remis en vigueur et déclarés posséder leur force et leur effet primitifs.

Il est de plus ordonné que Henry B. Kelly soit par le présent nommé avocat ad hoc pour représenter tous les défendeurs dans les jugements ci-dessus mentionnés qui sont inconnus, absents et non représentés; et que le dit avocat ad hoc soit assigné et reçoive une copie de la pétition enregistrée pour la remise en vigueur.

Nouvelle-Orléans, Louisiane 1er février 1883.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, juge.
Pour copie conforme.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 1er février 1883.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 fév—3,6,9,13,16,19,23—3 mars

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de très grande valeur dans le Troisième District.

Coin des rues Craps et Bagatelle—Un magasin et résidence en briques à un étage.

Coin des rues St-Antoine et St-Jean-Baptiste—Emplacement d'affaires et bâtisses en bois.

No 130 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisse en bois à double corps de logis.

Coin Urquhart et St-Antoine—Petite bâtisse en bois.

Nos 92, 94, 96, 98 rue Urquhart, entre Annette et St-Antoine—Quatre jolis et confortables cottages en bois.

No 114 rue St-Antoine, entre Girod et St Jean-Baptiste—Deux petites bâtisses en bois, avec petit morceau de terre ou allée faisant face à la rue Girod.

No 127 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisse en bois à double corps de logis.

No 129 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisse en bois à double corps de logis, retirée de la rue.

No 117 rue St-Antoine, entre Girod et St-Jean-Baptiste—Bâtisse en bois à double corps de logis

No 119 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Magnifique cottage en bois, avec jardin dans le fond.

No 121 rue St-Antoine, entre Girod et St Jean-Baptiste—Bâtisse en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Succession de Jean-Baptiste Souillard.

No 5535—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 mars 1883 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 8 février 1883 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné par la lettre A de l'ilet 621 sur un plan de Arthur de Armas député voyer en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St Antoine St-Jean Baptiste Bagatelle et Girod, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison cottage en bois, couverte en ardoises, avec 2 chambres, 2 cabinets et galeries, cuisine couverte en ardoises avec une chambre, une autre bâtisse à l'arrière plan 2 citernes, cour briquetée, puits, lieux d'aisance, etc. Le terrain de derrière [illegible]. La propriété porte le numéro municipal 119 rue St Antoine.

2° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 621, désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues St Antoine, Girod, Bagatelle et St-Jean-Baptiste et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double en bois, couverte en ardoises, ayant 4 chambres et 2 cabinets et galerie de chaque côté; cuisine [illegible] citerne, lieux d'aisance, cour de devant et de derrière.

Cette propriété porte le numéro municipal 117 rue St Antoine.

3° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet 621 désigné par la lettre C sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Bagatelle et Girod et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double en bois, à distance de la rue, ayant deux chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 121 rue St Antoine.

4° UN TERRAIN AVEC TOUTES LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507 désigné par la lettre E sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues St Antoine, Girod, Annette et Urquhart formant l'angle des rues Urquhart et St Antoine, et mesurant 33 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes rue St Antoine. Les améliorations comprennent une petite maison en bois couverte en ardoises, lieux d'aisance, citerne, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 94 rue St Antoine.

5° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507 désigné par la lettre D sur un plan d'Arthur De Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues St Antoine, Girod, Annette et Urquhart, et mesurant 31 pieds 4 pouces 4 lignes de façade rue Urquhart, sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises, ayant trois chambres, une cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 96 rue Urquhart.

6° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507 désigné par la lettre C sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St-Antoine, Girod et Annette, et mesurant 18 pieds et 7 pouces de façade rue Urquhart, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises ayant 3 chambres, une cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 98 rue Urquhart.

7° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507 désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St-Antoine, Girod et Annette, et mesurant 19 pieds de façade rue Urquhart sur une profondeur entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises, ayant 3 chambres, une cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 94 rue Urquhart.

8° UN TERRAIN AVEC LES BATISSES et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 507, désigné par la lettre A, sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues Urquhart et Antoine, Annette et Girod, et mesurant 19 pieds 4 lignes de façade rue Urquhart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENNENT une jolie maison cottage, couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 92 rue Urquhart.

9° LA MOITIE INDIVISE D'UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 622, désigné par les lettres A et B sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste et mesurant 33 pieds de face à la rue St Antoine, 132 pieds de profondeur sur une ligne parallèle rue St-Jean Baptiste et se rapprochant de la rue Annette, puis 64 pieds sur une ligne parallèle à la rue Annette, se rapprochant de la rue Girod de là 4 pieds rue Girod, et 32 pieds sur une ligne parallèle à la rue St-Antoine, s'étendant vers la rue St-Jean Baptiste, enfin, 128 pieds sur une ligne parallèle à la rue Girod et s'étendant à la rue St-Antoine.

Les améliorations comprennent une maison double en bois, un côté faisant face à la rue, l'autre à la cour. La propriété porte le numéro municipal 114 rue St-Antoine.

10° LA MOITIE INDIVISE D'UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 268, désigné par les numéros 1 et 2 sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, formant l'angle des rues Bagatelle et Craps, terrain borné par les rues Craps, aujourd'hui Bourgogne, St Antoine, Amour aujourd'hui Remparts et Bagatelle, et mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle sur une première profondeur de 42 pieds 5 pouces, 4 lignes du côté le plus près de la rue Amour ou Remparts, puis, sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Amour et St Antoine, 3 pieds 3 pouces et 6 lignes, delà 40 pieds 3 pouces et 4 lignes sur une seconde profondeur, 95 pieds 1 pouces de profondeur et de face à la rue Craps ou Bourgogne, et 32 pieds 6 pouces à l'arrière plan, ensemble avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Bagatelle et attenant à la dite propriété.

Les améliorations comprennent un magasin et une maison de résidence en briques à un étage, ayant 5 chambres, couvertes en ardoises, une cuisine en briques à deux étages ayant 4 chambres, toiture en ardoises hydrant, citerne, lieux d'aisance, bon abreuvoir tout autour de la bâtisse. La maison du coin est actuellement occupée [illegible] comme épicerie et détail.

11° UN TERRAIN AVEC TOUTES LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 622, désigné par la lettre A, sur un plan d'Arthur de Armas, député-voyer de ville en date du 9 janvier 1883, formant l'encoignure des rues St Antoine et St Jean Baptiste, borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Annette et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois couverte en ardoises ayant 4 chambres, 2 cabinets cuisine couverte en ardoises ayant 2 chambres, abaveat faisant face sur les deux rues St Antoine et St Jean Baptiste, 2 cuves, lieux d'aisances, etc. Cette propriété fait une bonne location pour affaire.

12° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet 622, désigné par la lettre B, sur un plan d'Arthur De Armas député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883 borné par les rues Annette, St Antoine, Girod et St Jean Baptiste, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double en bois, ayant 2 chambres et 1 cabinet sur chaque côté, cuisine en bois ayant 2 chambres sur chaque côté, 2 cuves, lieux d'aisance, etc., le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 130 de la rue St Antoine.

13° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 621, désigné par la lettre A sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Girod et St Jean Baptiste mesurant 29 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant 2 chambres sur chaque côté, deux cuves, puits etc. le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 129 de la rue St Antoine.

14° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 621, désigné par la lettre B sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Girod et Bagatelle, mesurant 34 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENNENT une résidence double, en bois, ayant deux chambres et un cabinet et galerie de chaque côté. Une cuisine en bois à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, cuves, lieux d'aisance, puits, etc., cour de façade et au fond. Cette propriété porte le numéro municipal 127 de la rue St Antoine.

TERMES ET CONDITIONS—

Un tiers comptant et le reste du prix à un et deux ans de crédit, garanti par billets de l'acquéreur, divisés en coupons au gré des dits légataires portant intérêt de 8 pour cent du jour de l'adjudication et garantis par le privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les dites propriétés devront être assurées par les acquéreurs et les polices transférées et retenues par les dits légataires conformément, jusqu'à parfait paiement des dits billets ou coupons, les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1883 en sus du prix d'adjudication, et les actes de vente et d'hypothèque devront être passés, aux frais des acquéreurs pardevant P. A. Conand et contenir toutes les stipulations et les clauses ou obligations de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, qui devront être payés sur le montant ou les montants des billets ou coupons dans le cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dites obligations. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
10 fév—10 17 24—3 10 17 mars

BONNE OCCASION —POUR— LES CAPITALISTES

Qui voudraient opérer un placement sûr et avantageux.

Vente des bâtisses en briques à deux étages, écuries, etc., Nos. 270, 272, 274

Rue Royale, Entre Ursulines et Hôpital.

Occupées en partie par la Crescent City Seltz and Mineral Water Manufactory.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 3 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, les propriétés de valeur ci-dessous décrites à savoir:

Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Ursulines, Hôpital et Chartres désigné par les lettres A et B et mesurant 74 pieds 4 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds 10 pouces. Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à deux étages, solidement construites et bien situées, désignées par les Nos 270 et 274 rue Royale; le No 270 rue Royale contient au rez-de-chaussée un magasin [illegible] maintenant occupé par la Crescent City Seltz and Mineral Water Manufactory, et au second étage balcon sur la rue Royale, [illegible] 2 cabinets et corridor, 3 chambres à coucher, chambre à bain, galerie à l'arrière, lieux d'aisance etc.

Le numéro 274 contient au rez-de-chaussée un grand entresol [illegible] une bonne écurie avec environ 20 stalles, [illegible] 3 cabinets et corridor et 3 chambres à coucher, cuisine, [illegible] lieux d'aisance, water works et [illegible] à l'arrière. Ces propriétés sont louées en partie [illegible] par mois [illegible] lorsque le local occupé en sera vacant.

L'attention toute spéciale des capitalistes est appelée sur la vente de ces propriétés qui assureront un placement sûr et avantageux [illegible]

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets en tout ou partie, assurance, transfert des polices, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes de 1883 et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur. Les loyers à recevoir [illegible] seront donnés à l'acquéreur le 15 mars 1883.
24 fév—à la vente

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District.

Nos 202, 204 et 206 rue Baronne, entre Girod et Julia.

Succession de Justin M. Moss—No 5849 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B en date du 14 février 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Julia, Philippa, maintenant Dryades et Girod, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 15 mai 1844 et déposé en l'étude de G. R. Stringer ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots de terre mesurent [illegible] à savoir: Le lot No. 2 mesure 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le No 3 mesure 24 pieds, 126 pieds de profondeur sur la ligne contigue au lot No 2, [illegible] et à 160 pieds de profondeur de l'autre côté et 20 pieds de largeur [illegible] le fond; et le dit No 1 mesure 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle dite propriété fut acquise par feu Justin M Moss par achat de James Dreman conformément à un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le premier jour de mai 1878.

Les améliorations comprennent les bâtisses portant les numéros municipaux 202, 204 et 206 rue Baronne; le No 202 se compose de deux magasins ayant 5 chambres chacun au rez-de-chaussée et 2 corps de logis, de 3 chambres dans la mansarde, le No 204 se compose de 2 magasins ayant 3 chambres chacun au rez-de-chaussée et 2 corps de logis [illegible], le No 206 se compose de 3 magasins [illegible] corps de logis de 3 chambres chacun.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 fév—17 24—mars 3,10,17,24

Propriétés améliorées, de très grande valeur dans le Second District.

Rue Ste-Anne, entre Galvez et Johnson.

Rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

Succession de Jean Bazax.

No 5294—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un décret de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1882, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-dessous, décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Villeré, Robertson et Dumaine d'après un plan de J. Pilié en janvier 1856 dans les registres de F. de Armas, alors notaire en cette ville, lequel lot mesure, au pied français 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur à peu près 93 pieds plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Galvez et Johnson, ledit lot mesurant 26 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Johnson, 2 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, 98 pieds de profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de M Laurent Bopar, 4 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste-Anne, diminuant ainsi la largeur dudit lot, 15 pieds de profondeur sur une seconde ligne, 15 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste-Anne diminuant ainsi encore la largeur dudit lot et finalement 17 pieds sur une autre ligne de profondeur s'étendant obliquement de la fin de la ligne décrite, en dernier lieu jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond; le tout d'après un plan attaché à un acte pardevant A Ducatel, notaire, le 30 juin [illegible] être une vente dudit lot par Chs Guy [illegible] Morel à Mme A. Lange, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Avec le consentement du co-propriétaire de l'autre moitié indivise de la propriété décrite en second lieu toute la propriété sera vendue suivant les mêmes termes et conditions.

Termes et conditions.— La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit de un an pour billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour leur pleine valeur jusqu'au dernier paiement final du billet et transférer les polices d'assurance au détenteur ou aux détenteurs dudit billet, et enfin payer cinq pour cent en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de la totalité ou d'une partie dudit billet. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 fév—4, 10, 17, 24—mars 3, 10.